

*Les crédits*

Comme je l'ai signalé, il y a trois projets de loi précis qui sont en jeu ici. C'est sur eux que porte le débat en fait. Les mesures qu'ils comportent répondent à des besoins pressants. Elles s'inscrivent dans la stratégie économique globale que nous appliquons depuis 1984 et qui nous a déjà permis de renforcer et de stimuler l'économie.

Je voudrais maintenant examiner brièvement chacun des projets de loi du point de vue de la politique économique.

Le projet de loi C-21 propose des réformes dont notre système d'assurance-chômage avait grand besoin. Le système dont nous avons hérité en 1984 laissait beaucoup à désirer. Tout le monde s'entend pour le dire. Nous avons agi avec prudence et avons mené des consultations. Dans ce projet de loi, nous avons proposé un train de modifications à apporter au système pour le rendre plus souple et faire en sorte qu'il réponde davantage aux besoins vraiment essentiels.

Nous sommes parvenus en même temps à réaffecter certaines ressources de façon à valoriser le recyclage et la formation parce que la conjoncture économique est telle que les gens doivent acquérir de nouvelles compétences et parfaire leurs connaissances. C'est crucial, si nous voulons connaître un chômage moindre et une plus grande prospérité. Parce que certains ont retardé l'adoption du projet de loi, bien des gens ont été privés de prestations et de possibilités auxquelles ils ont droit, selon nous.

Le projet de loi C-28 met en oeuvre les modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu qui découlent du budget de 1989. Je tiens à rappeler que l'une des plus grandes difficultés économiques que nous cherchons à juguler est l'inflation. Nous avons vu, au début des années 80, l'effet dévastateur que l'inflation a sur l'économie et pour les particuliers. Nous ne voulons pas revivre cette période difficile.

Depuis 1984, notre gouvernement prend des moyens pour combattre les pressions inflationnistes. Nous nous sommes notamment efforcés de réduire le déficit par des moyens justes et équitables. À l'heure actuelle, à cause de la dette et du déficit dont nous avons hérité, de même que des intérêts composés sur cette dette, nous devons consacrer 35c. par dollar de recettes au service de la dette.

• (1610)

La réduction des dépenses du gouvernement et l'augmentation des recettes sont les deux moyens de lutte contre le déficit. Nous avons avancé sur les deux fronts. Les mesures que comporte le projet de loi C-28 font partie de notre stratégie d'ensemble de lutte contre le déficit, qui se veut la plus équitable possible. Cette stratégie a remporté un certain succès. Nous sommes passés

d'une situation où, en 1984, les dépenses des programmes dépassaient les recettes de 16 milliards de dollars à la situation de l'an dernier, qui est décrite dans le budget de février, où les recettes ont été supérieures de dix milliards de dollars aux dépenses des programmes. Mais la bataille est loin d'être gagnée. Il faut donc continuer. En retardant la mise en oeuvre des mesures prévues dans le projet de loi C-28, l'autre endroit nuit à nos efforts.

Le troisième projet de loi en cause est le C-62, qui est la loi de mise en oeuvre de la TPS. Je voudrais rappeler aux députés que cette proposition ne sort pas de nulle part. Il était urgent de réformer la fiscalité, et nous avons dit que la situation nous préoccupait dès notre arrivée au pouvoir. Nous avons d'abord éliminé les échappatoires fiscales et fait une réforme administrative, tout en procédant à l'étude d'une refonte en profondeur du système. Nous sommes passés à la première étape de la réforme après de nombreuses consultations, avant les élections de 1988. Nous n'avons jamais cessé de travailler pour améliorer le régime fiscal canadien.

[Français]

Nous avons également indiqué, clairement dès le début, que la réforme de la taxe sur les ventes des fabricants faisait partie intégrante de notre programme de réforme fiscale. Les lacunes de cette taxe désuète ont été établies maintes et maintes fois et ont été étalées maintes et maintes fois dans cette Chambre aussi bien qu'à l'extérieur. Nous avons clairement précisé que la seconde étape de la réforme fiscale comporterait le passage à un autre régime dont l'assiette serait aussi large que possible. Lorsque ses dispositions ont été rendues publiques, nous avons continué d'écouter le grand public, et nous avons apporté un certain nombre de modifications tenant compte des besoins qui nous ont été transmis.

Les principes que nous allions adopter ont été exposés dans le Budget de 1987 et 1988. Cette motion cherche à encourager l'autre Chambre à retenir, modifier, ou mieux, à rejeter les dispositions du projet de loi C-62 sans aucun respect pour les principes de la démocratie électorale. Elle est périlleuse pour l'économie canadienne.

En outre, je demanderai à ceux qui soutiennent cette motion de me dire où tout cela finira? Trois projets de loi sont en suspens, tous de grande importance, tant pour l'économie que pour le bien-être des Canadiens. Tous font partie intégrante du programme économique du gouvernement élu de ce pays. Si, toutefois, nous prenions cette motion au sérieux, —il y a des moments où on peut se le demander—tout projet de loi, adopté par cette Chambre, même à l'unanimité, serait soumis au même traitement. Nous passerions à un système où les législateurs élus par le peuple se heurteraient systématiquement à une assemblée de personnes non élues, qui n'ont